

LE CONSEIL MUNICIPAL JEUNE

ÉDITION 2025-2026

Guide pratique



Les
Belleville
UNE COMMUNE • TROIS STATIONS
SAINT-MARTIN - LES MENUIRES - VAL THORENS

COMMUNE LES BELLEVILLE

Tél. 04 79 08 96 28

service.population@lesbelleville.fr

 Mairie Les Belleville
 [mairie_les_belleville](https://www.instagram.com/mairie_les_belleville)
 Mairie Les Belleville
 www.lesbelleville.fr

Qu'est-ce qu'un conseil municipal jeune ?

Le conseil municipal jeune fonctionne comme celui des adultes.

Il crée les conditions d'un apprentissage actif de la démocratie, et permet aux différents jeunes de soumettre leurs souhaits et leurs propositions aux adultes et d'aboutir à la mise en place de certains projets.

Les élus adultes, les parents et les enseignants sont là pour aider les jeunes élus dans leurs projets.

On appelle cela la démocratie :

- Tu peux être candidat(e)
- Tu peux faire ta propre campagne électorale au sein de ton établissement scolaire
- Tu peux faire des propositions
- Une fois élu(e), tu as ton mot à dire
- Tu apprends les règles à appliquer, les droits et les devoirs à remplir pour administrer une ville
- Tu peux connaître les possibilités économiques et matérielles disponibles pour réaliser les projets du conseil municipal jeune.

Le conseil municipal jeune des Belleville est composé de 14 élus qui te représenteront pendant un an et auront un budget de 2 000 €.

Être membre du conseil municipal jeune, c'est un vrai engagement !

Pendant une année, tu fais partie d'une équipe qui réfléchit, propose des idées et met en place des projets pour améliorer la vie de la commune et des habitants.

Pour que les projets réussissent, il est très important que chacun participe activement.

Cela signifie :

- être présent aux réunions,
- écouter les autres,

- donner ton avis,
- travailler ensemble jusqu'au bout de l'année.



Si un membre manque trop souvent, les projets avancent moins vite et l'équipe a plus de mal à réussir.

Ta présence compte vraiment : chaque idée, chaque voix et chaque énergie sont nécessaires pour mener à bien les actions du conseil municipal jeune !

Les élections, comment ça se passe ?

Des élections vont prochainement être organisées. Voter est à la fois simple et important : c'est un devoir de citoyen. Il suffira de te rendre dans le bureau de vote installé dans ton école.

Avant les élections

Qui peut être candidat ?

Tous les enfants de CM1-CM2 qui auront décidé de se porter candidat.

Comment être candidat ?

Il te suffit de compléter la fiche de candidature qui est dans ce guide. Ton professeur à l'école pourra aussi te donner le dossier d'inscription.

Le dossier complété, il te suffira de le retourner en mairie à Laura (coordonnées en page 8).

Comment se passe la campagne ?

Une fois candidat, il faudra que tu mènes campagne auprès de tes camarades (affiche, programme, etc.).

Le vote

Le scrutin est organisé les 14 et 17 octobre 2025 en fonction de ton école. Celui-ci se déroulera après une campagne électorale.

Qui va voter ?

Tous les enfants du CE1 au CM2 votent. Une carte d'électeur sera délivrée aux élèves.

Élections le jour J : mode d'emploi

Pour voter pense à prendre la carte d'électeur que l'institutrice t'aura remise



En entrant dans le bureau tu dois prendre les bulletins des candidats et une enveloppe



Une fois dans l'isoloir tu mets un ou des bulletins dans l'enveloppe.

ATTENTION : tu ne peux pas mettre plus de bulletins qu'il n'y a de candidats à élire.



Tu te présentes ensuite devant le président avec ta carte d'électeur.

L'assesseur dit ton nom et prénom à voix haute puis te cherche dans la liste d'émargement (liste où sont inscrits tous les électeurs). Dès lors tu glisses ton bulletin dans l'urne. Le président confirme : « a voté »



Avant de partir, tu signes la liste d'émargement, à côté de ton nom, et tu fais tamponner ta carte d'électeur



A savoir

- Si tu mets plusieurs bulletins identiques dans une enveloppe, cela compte pour une voix.
- Si tu mets un autre papier qu'un bulletin de vote, ton vote est nul.
- Si tu mets plusieurs bulletins différents et en mets trop par rapport au nombre à élire, ton vote ne compte pas, il est nul.
- Si tu ne mets rien dans l'enveloppe, ton vote est blanc, il n'est pas comptabilisé.

Pour qui voter ?

Tu choisiras les meilleurs candidats de ton école pour te représenter au CMJ. Le nombre d'élus par école varie selon le nombre d'élèves en CM1-CM2. Voici la répartition des 14 élus :

- Ecole des Petits écoliers givrés (Val Thorens) : **3**
- Ecole de Praranger : **3**
- Ecole du Cochet (Saint-Martin) : **4**
- Ecole de Saint-Jean de Belleville : **2**
- Ecole de la Lune (Villarlurin) : **2**

Le bureau de vote

Dans chaque école, un bureau de vote est installé.

Il comprend :

- Une table sur laquelle sont posés les bulletins de vote et les enveloppes,
- Un isoloir qui permet de choisir tranquillement, et en secret, son bulletin
- Une urne pour recueillir les bulletins de vote.

Le dépouillement

Après le vote :

Une fois le scrutin clos, il faut procéder au dépouillement afin de connaître le nom des nouveaux élus.

Tout le monde peut assister à cette opération, voici les différentes étapes :

1. Le président (un élu adulte) ouvre l'urne.
2. Les enveloppes sont disposées en tas de dix et comptées.
3. Parallèlement, on compte les signatures sur la liste d'émargement (le nombre doit être identique à celui des enveloppes).
4. Plusieurs personnes de l'assistance sont choisies pour ouvrir les enveloppes. Ce sont les scrutateurs. Ces personnes sortent les bulletins des enveloppes, comptent le nombre de voix pour chaque candidat. S'il y a égalité de voix, le plus âgé est élu.
5. Le président annonce les résultats du bureau de vote.

Dès lors, les nouveaux élus pourront se mettre à travailler en convoquant le premier conseil municipal jeune qui désignera les membres des différentes commissions.



« Être élu, c'est respecter les engagements que l'on a pris pendant la campagne électorale »

Lexique

Assesneur : Personne qui assiste le président dans le bureau de vote.

Bulletin de vote : C'est le papier sur lequel est inscrit le ou les noms des candidats.

Démocratie : La France est une démocratie. La constitution de 1958 dit que la démocratie c'est : « Le gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple ». On dit que la France est une démocratie représentative car elle n'est pas directement dirigée par le peuple, mais par des représentants élus par lui.

Dépouillement : C'est compter les voix, autrement dit les bulletins qui ont été glissés dans les urnes.

Isoloir : C'est un endroit clos dans lequel l'électeur est seul pour choisir son ou ses candidats en secret.

Mandat : C'est le temps pour lequel le candidat est élu.

Scrutin : C'est l'ensemble des opérations qui constituent l'élection.

Urne : C'est la boîte dans laquelle on place le bulletin de vote.

Vote : Action par laquelle on choisit un candidat parmi d'autres.

Fonctionnement du conseil municipal jeune (CMJ)

Un conseiller municipal jeune « travaille » pour une commune et pour tous ses habitants. Une fois les élections passées et les résultats proclamés, le CMJ peut se réunir. Si tu n'es pas élu, tu pourras quand même assister à la réunion, comme observateur.

Quel sera le travail des élus ?

Dès la première réunion du CMJ, les jeunes élus font une présentation de leurs projets. Ainsi, ils pourront travailler sur les thématiques de leur programme, comme les incivilités, la culture, le sport, la sécurité routière, l'environnement, la propreté, etc.

Les projets

Pour mettre en place les projets qui leur tiennent à cœur, les jeunes vont devoir franchir plusieurs étapes :

- Décrire les objectifs qu'ils veulent atteindre ;
- Evaluer les moyens financiers et techniques nécessaires ;
- Savoir si les projets sont réalisables ;
- Établir un calendrier.

Ces projets concernent principalement la ville et son cadre de vie, les équipements matériels et les sujets pédagogiques liés aux écoles étant, eux, traités en conseils d'école.

Pour accomplir l'ensemble de ces tâches, les jeunes pourront rencontrer des spécialistes : acteurs économiques, fonctionnaires, élus...

La réunion du CMJ : où, quand, comment ?

Les réunions ont lieu une fois par mois, le mercredi en fin d'après-midi.

L'ensemble du CMJ sera invité à se prononcer par un vote. Les réunions seront présidées par Florence Bonnefoy-Cudraz, adjointe au maire en charge des affaires scolaires.

Chaque réunion sera publique, annoncée par une convocation envoyée par courriel aux parents.



Infos pour les parents

La création et le fonctionnement du CMJ sont placés sous la responsabilité de la commune. Les enseignants et les parents pourront assister au conseil municipal jeune.

Encadrer et animer

Avec la mise en place du CMJ, les jeunes vont découvrir le travail en groupe, dans l'intérêt général. Lors de leur rencontre et de leurs réunions, ils pourront être aidés par un élu adulte et par le service administratif concerné.

L'assiduité aux réunions du mercredi est indispensable pour le bon suivi des actions.

Un outil pédagogique

Ces interlocuteurs auront aussi pour tâche de régler les problèmes techniques que les enfants ne pourront résoudre seuls. Bien entendu, le conseil fonctionnera sur des temps de loisirs, mais il sera sans conteste un excellent outil pédagogique pour les enseignants, qui pourront développer l'expérience vécue par leurs élèves dans le cadre de leurs cours s'ils le souhaitent.

La participation aux manifestations patriotiques, comme les cérémonies commémoratives, doit être la plus régulière possible.

Les actions du CMJ en images



*Préparation d'un pique-nique
pour la fin d'année scolaire*



*Sensibilisation aux comportements canins
avec le PECCRAM*



*Cinéma en plein air avec la projection
du film «La couleur de la victoire»*



*Visite à Rolland Garros,
aux Jeux Paralympiques*



*Visite du verger à croquer
à Saint-Jean de Belleville*



*Visite de la mairie en présence de
Claude Jay, maire des Belleville*



Visite de l'Assemblée nationale à Paris



Carnaval intergénérationnel festif



Réalisation d'un menu savoureux pour le pique-nique de fin d'année scolaire



Organisation d'une journée festive et sportive
« Les olympiades »



Organisation d'un concours de rissoles



Création de boîtes à livres
naturelles et artistiques

Calendrier des conseillers municipaux jeunes

2025



• 2 octobre

Remise aux élèves du guide CMJ édition 2025/2026, des fiches de candidature et des autorisations parentales

• Les 14 et 17 octobre

Vote au sein des écoles et dépouillement

• 19 novembre

1^{re} séance à 17h30, en salle du conseil municipal*

*La date du conseil sera confirmée la semaine précédente par l'envoi d'une convocation au courriel communiqué lors de ton inscription.



Des questions ?

Le service du CMJ se tient à votre disposition pour de plus amples renseignements.

Laura Crey

service.population@lesbelleville.fr
04 79 08 96 28



Conception - Réalisation - Impression :
Service communication - Mairie Les Belleville
Crédits photos : Mairie Les Belleville



Les
Belleville
UNE COMMUNE • TROIS STATIONS
SAINT-MARTIN - LES MENUIRES - VAL THORENS

COMMUNE LES BELLEVILLE

Tél. 04 79 08 96 28

service.population@lesbelleville.fr

Mairie Les Belleville
 mairie_les_belleville
 Mairie Les Belleville
 www.lesbelleville.fr